



Demande d'exemption pour raison médicale ou parentale

Un certifié qui doit s'absenter du travail pour plus de quatre semaines consécutives pour cause de force majeure (congé maladie, congé de maternité ou parental) est responsable de prévenir la ChAD pour être exempté de l'obligation de formation continue obligatoire durant la période visée par son absence.

MARCHE À SUIVRE

- Pour un **congé maladie** : vous devez nous fournir le [formulaire de demande d'exemption de formation continue](#) ainsi que les documents médicaux ou la lettre d'assurance salaire couvrant toute la période d'invalidité (incluant les dates d'arrêt et de retour).
- Pour un **congé de maternité ou parental**, vous devez nous transmettre les dates de départ et de retour ainsi que vos noms et numéro de certificat de l'Autorité des marchés financiers par courriel à l'adresse formation@chad.qc.ca.

Le délai de traitement de ce type de demande est de 30 jours maximum. Lorsque votre demande aura été traitée, vous recevrez un courriel de confirmation indiquant le nombre d'UFC retirées pour la période de référence en cours. Cette information sera également accessible dans votre dossier ÉduChAD.

IMPORTANT : Chaque mois d'absence pour cause de force majeure fait en sorte que vous aurez moins d'UFC à cumuler pour la période de référence. **L'exemption ne vous dégage pas totalement de l'obligation de formation continue** (la durée maximale d'exemption est de 12 mois).